



**ÄrztInnen für den
Atomausstieg
Am 27. November**



PSR/IPPNW
SWITZERLAND/SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA

Communiqué de presse du comité des «Médecins en faveur de la sortie du nucléaire», des Médecins en faveur de l'Environnement (MfE) ainsi que des médecins pour une Responsabilité Sociale/pour la Prévention de la Guerre nucléaire (PSR/IPPNW suisse), le 1^{er} novembre 2016

Les menaces d'Axpo et d'Alpiq de dommages et intérêts sont sans fondement

La confédération aide les exploitants de centraux nucléaires contre des droits à une indemnité en cas d'accident atomique

Le comité des «Médecins en faveur de la sortie du nucléaire» est indigné des demandes de dommages et intérêts brandies par Axpo et Alpiq en cas de OUI à la sortie du nucléaire le 27 novembre 2016. Elles sont disproportionnées par rapport à la souffrance indicible, aux dommages sanitaires sur des générations et aux coûts énormes qu'engendrerait un accident grave dans l'une des désuètes centrales nucléaires suisses (CN). Les menaces sont d'autant plus infondées que l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) veut adapter l'ordonnance sur la radioprotection en faveur des exploitants de CN. L'adaptation doit, en cas d'accident, protéger les exploitants de CN de trop de demandes de dommages et intérêts émanant de la population. Les «Médecins en faveur de la sortie du nucléaire» refusent les menaces d'Axpo et d'Alpiq ainsi que le procédé de l'OFSP qu'ils considèrent comme inacceptable.

Aucune indemnisation en cas d'évacuation volontaire

La valeur limite pour la radioactivité artificielle s'élève à 1 mSv par an en «marche normale». Mais dans son projet de nouvelle ordonnance sur la radioprotection, l'OFSP propose désormais de nouveaux niveaux de référence. En conséquence, en cas d'accident de CN, la population doit pouvoir être exposée à une dose de radiation cent fois plus élevée que celle qui est en vigueur. Ainsi, une exposition allant jusqu'à 100 millisieverts (mSv) serait autorisée la première année. De ce fait, en cas d'accident de CN, une évacuation devrait être ordonnée seulement dans les zones où la dose de rayonnement dépasse 100 mSv. Dans les zones où la dose est inférieure à 100 mSv, le séjour en plein air serait limité. Il ne serait pas opportun de jouer dehors et d'aller au travail. Ceux qui ne souhaitent pas accepter ces restrictions et courir le risque sanitaire pour eux-mêmes et leurs enfants, déménageraient de leur plein gré en raison de la valeur limite d'accident proposée par l'OFSP. Ce faisant, le droit à des dommages et intérêts pour les biens contaminés et la perte éventuelle de salaire disparaîtrait. Cela s'apparenterait à une dépossession.

Les «Médecins en faveur de la sortie du nucléaire» recommandent un OUI le 27 novembre 2016

Les «Médecins en faveur de la sortie du nucléaire» recommandent, de concert avec nombre de leurs collègues, un OUI clair à la sortie programmée du nucléaire le 27 novembre 2016. C'est l'unique

www.aefu.ch/aerztInnenkomitee

recette qui serait utile contre un accident atomique incontrôlable et les menaces inacceptables des exploitants de CN.

Vous trouverez sous www.aefu.ch une documentation complète sur la protection d'urgence en cas d'accidents atomiques graves en Suisse

La liste des plus de 300 membres du comité des «Médecins en faveur de la sortie du nucléaire» est disponible en ligne sous www.aefu.ch/aerztInnenkomitee

Contact:

Dr méd. Bettina Wölnerhanssen, co-présidente Comité des «Médecins pour la sortie du nucléaire», PSR IPPNW

bettina.woelnerhanssen@gmx.ch

Stephanie Fuchs, MfE, rédactrice

076 584 11 77

Dr. Martin Forter, Directeur MfE,

061 691 55 83

www.aefu.ch/aerztInnenkomitee